



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

14 juin 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 14 juin 2010 à 19 h 30 en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Denis Gauthier, Claude Harrison, Mario Hamilton, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Sont également présents monsieur Michel Barriault, directeur général et madame Dominique Tancrède, greffière.

Aucune personne assiste aux délibérations du Conseil.

2010-517

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-200-1 - RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF ALAIN-CÔTÉ – AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 1 941 500 \$**

Considérant que le montant de la soumission conforme la plus basse est supérieur aux évaluations des architectes et des ingénieurs et que les sommes initialement prévues au règlement d'emprunt sont insuffisantes;

Considérant qu'un avis de motion du règlement d'emprunt numéro VM-200-1 a été donné à la séance générale du 7 juin 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement ainsi que le remboursement ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement d'emprunt numéro VM-200-1 pour modifier le règlement d'emprunt numéro VM-200 relatif aux travaux de réfection majeure du centre sportif Alain-Côté, incluant la réfection du module 1, la démolition et la reconstruction du module 2, pour augmenter l'emprunt de 1 941 500 \$ afin de le porter à 16 941 500 \$ et des dépenses de 17 011 040 \$ et une taxe spéciale pour en défrayer le coût.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-518

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-183-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-183 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

---

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

Considérant que cette délégation de pouvoir ne dispense pas de respecter les règles d'attribution des contrats;

Considérant que le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté nécessite des délégations de pouvoir particulières pour assurer le bon déroulement des travaux et le respect des échéanciers;

Considérant qu'avis de motion du règlement numéro VM-183-1 a été donné à la séance générale du 7 juin 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, sans lecture par les présentes, le règlement numéro VM-183-1 modifiant le règlement numéro VM-183 afin d'ajouter une clause particulière de délégation de pouvoir pour le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-519

**RÉFECTION DE TROTTOIRS AU CENTRE-VILLE -  
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

---

Considérant que certaines sections de trottoirs au centre-ville sont endommagées;

Considérant qu'il y a lieu de reconstruire certaines sections en conservant les pavés en bon état et en remplaçant les pavés endommagés par ceux entreposés au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le Service de la gestion du territoire à lancer un appel d'offres auprès des entreprises ci-après énumérées pour les travaux de réfection de trottoirs au centre-ville et autorise monsieur Dany Giroux, directeur dudit Service afin de signer pour et en son nom, tout document jugé utile à cette fin :

- Centre Jardin J.-M. Tremblay et fils inc.

- Pascal Paquet paysagiste
- Entreprise Silfrid
- Mini Excavation Matane enr.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-520

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DU PORT – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

---

Considérant que la Ville de Matane doit procéder à la construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur une partie de la rue du Port;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant qu'une fois les travaux achevés, la Ville de Matane doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane présente une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la firme d'ingénieurs GENIVAR et son représentant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents relatifs aux demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Ville de Matane s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-521

**REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À PELOUSE À ATTELAGE FRONTAL INDUSTRIEL POUR LE SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET AUTORISATION D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

---

Considérant que le Service de l'entretien du territoire est allé en appel d'offres sur invitation auprès de six (6) commerces pour la fourniture d'un tracteur à pelouse à attelage frontal industriel;

Considérant que la seule soumission reçue est non conforme au devis;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane rejette la soumission reçue pour la fourniture d'un tracteur à pelouse à attelage frontal industriel et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à entreprendre pour et en son nom, les procédures pour lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'un tracteur à pelouse à attelage frontal industriel et d'inviter les entreprises suivantes à soumissionner :

- Équitrac inc.
- Agritex Québec
- Les Équipements André Bellavance
- Cam-Trac Bernières inc.
- Garage Gérard Philibert inc.
- La Coop Purdel

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-522

#### **RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE EN VERTU DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane désigne monsieur Michel Barriault, Directeur général pour compléter et signer, pour et en son nom, le formulaire du rapport d'examen préalable, projet numéro 39861 en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) relativement à l'implantation du nouveau puits d'alimentation en eau P-4, de même que tout autre document jugé utile par ce dernier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-523

#### **RUE BILODEAU – LOT 3 932 821 – CESSION D'UN TERRAIN**

Considérant qu'une demande a été transmise afin d'autoriser la cession d'un terrain sur la rue Bilodeau;

Considérant que la cession de ce terrain va permettre la construction rapide d'une résidence;

Considérant que la Ville de Matane souhaite la construction de résidences le plus rapidement possible dans les nouveaux développements;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise madame Anne Langlais et monsieur Pascal Fillion à céder le lot 3 932 821 à madame Louise Thibeault et à monsieur Donald Tremblay, pour une somme de 17 300 \$, le tout conditionnellement à ce que la construction d'une résidence débute avant le 30 novembre 2010 et selon les autres conditions établies par la Ville pour la vente des terrains de la rue Bilodeau et d'autoriser monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au

nom de la Ville de Matane, tous les documents jugés utiles par ces derniers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Et l'Assemblée est levée à 19 h 36.

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrède,  
Avocate

Claude Canuel